

# OUTIL D'ACCUEIL AU DÉVOILEMENT D'UNE AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL

TABLE RÉGIONALE  
DE CONCERTATION

*En violence*  
02

une initiative du Comité agression  
sexuelle de la Table régionale de  
concertation en violence 02

Rédaction : Comité agression sexuelle

Design : Diversité 02 (Léonidas Girard Laprise)

Date de rédaction : 2024

# Table des matières

PRÉFACE	III
1. Quels sont les impacts des violences à caractère sexuel ?	2
2. Qu'est-ce qu'implique un dévoilement lié aux violences sexuelles ?	5
3. Intersectionnalité	6
4. Attitudes aidantes et à éviter lors de l'accueil d'un dévoilement	8
5. Les particularités à retenir lors d'un dévoilement d'une agression à caractère sexuel en fonction des diverses clientèles	10
5.1 Enfants	10
5.2 Adolescent-e-s	12
5.3 Femmes	14
5.4 Hommes	16
5.5 Diversité sexuelle et pluralité de genre	20
5.6 Personnes des communautés autochtones	24
5.7 Personnes immigrantes	28
5.7 Personnes présentant une déficience physique ou intellectuelle	30
5.9 Personnes aînées	32
6. Trousse médico-légale et médico-sociale	34
6.1 Trousse médico-légale	35
6.2 La trousse médico-sociale (sans prélèvements médico-légaux)	35
6.3 Lignes-conseils	37
7. Comment prendre soin de soi à la suite de l'accueil d'un dévoilement	40
7.1 Réactions possibles	40
7.2 Stratégie pour prendre soin de soi	42
8. Bibliographie	44

# PRÉFACE

## Accueil du dévoilement en matière de violences à caractère sexuel

En tant que personne de confiance ou professionnelle qui reçoit un dévoilement, il est possible d'être confronté à divers sentiments tels que l'impuissance et l'incertitude. Il est également possible d'avoir plusieurs questionnements quant à la manière d'accompagner une personne qui se confie sur son vécu de victimisation. Ainsi, le présent document se veut être un outil ayant comme objectifs de :

**Faciliter l'accueil d'un dévoilement d'une agression à caractère sexuel pour la personne de confiance ou professionnelle;**

**Connaître les attitudes aidantes lors d'un dévoilement en lien avec les particularités associées à la clientèle rencontrée;**

**Démystifier des mythes, préjugés et stéréotypes en lien avec certaines clientèles dans le contexte du dévoilement d'une agression à caractère sexuel.**

Le contenu abordé dans ce guide vous sera présenté en fonction des particularités présentes pour les clientèles suivantes : enfants, adolescent.e.s, femmes, hommes, membres de la diversité sexuelle et la pluralité de genre, personnes issues des communautés autochtones, personnes migrantes ou immigrantes, personnes ayant un handicap et personnes âgées.



Le fait d'aborder ces particularités selon les groupes et les genres s'inscrit dans une volonté de fournir un outil sensible aux vécus et caractéristiques individuelles des personnes victimes de violences à caractère sexuel et de conscientiser la personne de confiance ou professionnelle aux différents obstacles auxquels elles peuvent être confrontées.

# 1. Quels sont les impacts des violences à caractère sexuel ?

Les agressions à caractère sexuel sont des gestes, des activités ou des comportements sexuels qui visent à soumettre une personne à répondre à des gestes sexuels auxquels elle n'a pas consenti ni désiré. Les violences sexuelles sont des actes de domination, d'humiliation, de violence et d'abus de pouvoir. Une personne confrontée à une situation de victimisation sexuelle pourra être confrontée à différentes réactions et conséquences :

## Sur la santé mentale :

anxiété, phobies, troubles obsessionnels compulsifs, automutilation, tentatives ou idéations suicidaires, dépression, consommation, etc.

## Sur la santé physique :

ITSS, grossesse, blessures, douleurs, troubles alimentaires, troubles du sommeil, problèmes gastro-intestinaux, musculaires, articulaires, neurologiques, etc.

## Sur la santé psychologique:

état de stress post-traumatique, flash-back, souvenirs envahissants, cauchemars, rêves répétitifs, hypervigilance, diminution de la concentration, perte de mémoire (amnésie partielle ou totale), sentiment d'être déconnectée, comportements d'évitement, agitation et sursauts, etc.).

## **Sur la santé sexuelle :**

difficulté avec l'intimité, hypersexualisation, douleurs lors des rapports sexuels, offrir des services sexuels, difficulté dans les relations sexuelles, etc.

## **Sur la vie sociale :**

difficulté à faire confiance, refus de contacts physiques, coupure au niveau relationnel ou amoureux, isolement, arrêt de travail, etc.

## **Sur la santé émotionnelle:**

perte du sentiment de sécurité, peur du jugement, tristesse, colère, honte, culpabilité, désir de vengeance, haine, ambivalence, se sentir sale/rejetée/trahie, dégoûtée, etc.

Il est impossible de prévoir quelles seront les conséquences vécues par une personne victime à la suite d'une agression à caractère sexuel. Il s'agit d'un processus personnel, complexe, qui ne suit pas d'étapes définies et qui évolue en fonction de la personne tout au long de son processus de rétablissement. Il est donc primordial de garder en tête que chaque personne est différente, a des besoins et un rythme différents.

On parle de dévoilement lorsqu'une personne victime d'agression à caractère sexuel se confie à une autre sur la ou les situations de victimisation sexuelle vécues. Le dévoilement peut se faire de manière formelle, informelle, préparée ou spontanée.



## **2. Qu'est-ce qu'implique un dévoilement lié aux violences sexuelles ?**

Bien que la décision de dévoiler une agression à caractère sexuel soit un choix personnel, plusieurs personnes victimes choisiront de ne pas le faire ou le feront des mois ou des années plus tard. Plusieurs facteurs empêchent les personnes victimes de faire un dévoilement :

- La minimisation de l'événement ou des événements vécus ;
- La crainte de ne pas être crue ;
- Le sentiment de honte et de culpabilité ;
- La crainte des conséquences négatives sur soi ou sur les autres ;
- La crainte du processus judiciaire ou des contacts avec la police.

La manière de réagir face à la réception d'un dévoilement est importante puisqu'elle pourra faciliter ou non le rétablissement de la personne victime. En effet, certaines attitudes peuvent être nuisibles et freiner la recherche d'aide. Les attitudes aidantes face au dévoilement de violences à caractère sexuel ainsi que les attitudes à éviter vous seront présentées tout au long de ce guide en fonction des clientèles rencontrées et de leurs particularités.

# 3. Intersectionnalité

## Qu'est-ce que l'intersectionnalité ?

L'intersectionnalité est un concept théorique qui tient compte des expériences individuelles et des oppressions vécues par chaque personne. Le terme intersectionnalité repose sur les principes suivants :

1. Les personnes ne sont pas toutes égales entre elles, et ce, même si elles appartiennent à un groupe social défini. Ainsi, on reconnaît que certains groupes de personnes ne possèdent pas les mêmes chances ou privilèges que d'autres ;
2. Certains groupes de personnes sont réduits au silence, invisibilisés ou marginalisés, car ils se retrouvent dans différents systèmes d'oppression comme le patriarcat, le racisme, le capacitisme, le sexisme, l'hétérosexisme, etc. ;
3. Les oppressions vécues sont inscrites dans les structures et les institutions de la société et contribuent à renforcer les conditions d'inégalités entre les personnes.

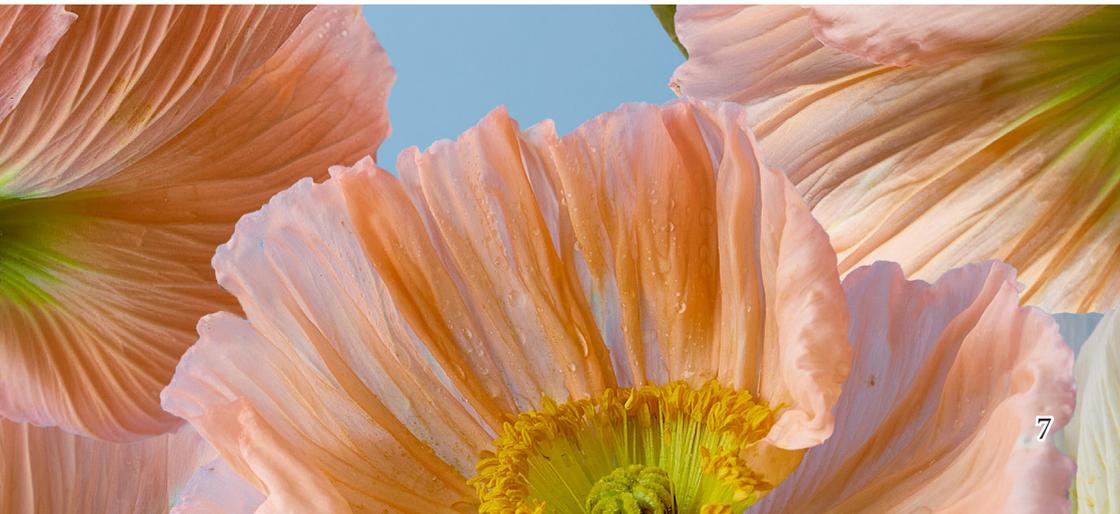


## **Intersectionnalité et dévoilement de violences sexuelles**

En plus des conséquences liées à la victimisation sexuelle, certaines personnes peuvent continuer d'éprouver de la discrimination et de l'oppression selon le groupe auquel elles s'identifient ou appartiennent.

Le vécu d'une personne victime peut être perçu différemment en fonction du groupe auquel elle appartient. Par exemple, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité ethnoculturelle de même que les caractéristiques physiques ou mentales d'une personne peuvent venir influencer les perceptions ainsi que la manière d'accueillir un dévoilement.

En somme, il est important de tenir compte des systèmes d'oppression dans lesquels certaines personnes se trouvent et de prendre conscience de ses propres privilèges et préjugés lorsque nous sommes en présence d'une personne confrontée à une situation de victimisation sexuelle.





## 4. Attitudes aidantes et à éviter lors de l'accueil d'un dévoilement

Connaître les attitudes aidantes ainsi que celles à éviter peut grandement faire une différence pour la personne victime qui dévoile une agression à caractère sexuel.

### Attitudes à éviter :

- Blâmer la personne victime, rejeter la faute sur elle en lui portant à croire que c'est elle qui a provoqué l'agression ;
- Émettre des doutes quant à la crédibilité de la personne, vous n'avez pas à faire la preuve qu'il y a eu agression ;
- Poser des questions suggestives, inadéquates ou trop nombreuses ;
- Rationaliser la situation ou tenter de dédramatiser la situation ;
- Réagir fortement ou agressivement.



## Attitudes aidantes :

- Croire la personne dans ce qu'elle nous rapporte ;
- Éviter de poser des questions intrusives ou par curiosité ;
- Assurer la confidentialité en gardant en tête les exceptions liées à la sécurité et à la compromission ;
- Recevoir sans amplifier ou minimiser les gestes subis ;
- Permettre l'expression des émotions ;
- Vérifier que la personne est en sécurité et mettre en place des actions appropriées au besoin ;
- Orienter la personne vers des ressources d'aide ;
- Être empathique à la situation vécue par la personne ;
- Utiliser un langage adapté à la personne rencontrée ;
- Respecter les limites et le rythme de la personne ;
- Transmettre les informations pertinentes liées aux besoins de la personne (trousse médico-sociale, légale, dénonciation policière, référence soutenue vers des organismes) ;
- Tenir pour acquis que la personne est la mieux placée pour décider de ses options.



# 5. Les particularités à retenir lors d'un dévoilement d'une agression à caractère sexuel en fonction des diverses clientèles

## 5.1 Enfants



### Bon à savoir

Il est important de tenir compte que pour toute personne âgée de moins de 18 ans, vous avez l'obligation de signaler la situation à la Direction de la protection de la jeunesse. En effet, l'article 39 de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) stipule que toute personne ayant une raison de croire qu'un-e enfant ou adolescent-e a subi un abus sexuel doit contacter la DPJ afin de lui signaler la situation.

## Bon à savoir

Ce signalement peut se faire de façon anonyme. Il n'est pas nécessaire d'être certain ou de recueillir des preuves. Le personnel spécialisé de la Direction de la protection de la jeunesse ainsi que le personnel spécialisé d'enquête au sein des services de police sont aptes à diriger des entrevues auprès des jeunes victimes d'une agression à caractère sexuel. C'est pour cette raison qu'il faut être vigilant·e pour ne pas nuire à leur intervention et de ne pas contaminer le discours de l'enfant.

Le dévoilement d'une agression à caractère sexuel de la part des enfants peut comporter plusieurs particularités. En effet, il peut être difficile pour l'enfant de reconnaître une situation d'abus. Voici différentes informations et attitudes aidantes pouvant vous aider à accueillir le dévoilement de l'enfant de manière adéquate.

### **Les attitudes suivantes sont des clés importantes à retenir lors d'un dévoilement ou d'un soupçon d'abus vécu par l'enfant:**

- Cesser vos questions dès que vous avez suffisamment de doutes qu'un événement pouvant compromettre son développement est survenu;
- Éviter les questions suggestives. En ce sens, reprenez textuellement les mots de l'enfant pour formuler vos questions et l'inviter à poursuivre, par exemple : parle-moi plus de [mot de l'enfant], dis-moi tout sur [les propos rapportés par l'enfant], etc.;
- Tenir compte du stade de développement de l'enfant lors de vos échanges;
- Considérer et avoir en tête que le monde émotionnel des enfants se trouve dans le jeu. Utiliser le jeu lors de l'intervention peut être favorable.

## 5.2 Adolescent·e·s

Voici les attitudes aidantes à prioriser avec les adolescent·e·s. Diverses particularités peuvent également être présentes relativement aux genres des jeunes rencontré·e·s.

### Attitudes aidantes :

- Éduquer les jeunes à une sexualité saine. Donner la bonne information relativement au consentement et créer des discussions réflexives ;
- Éviter les questions suggestives. Noter vos échanges. Cela pourrait vous être utile pour les démarches à venir.

### Bon à savoir

Plusieurs mythes et préjugés persistent relativement à la victimisation sexuelle au masculin. Ces mythes peuvent rendre plus difficile le dévoilement des adolescents de même que la reconnaissance de l'agression à caractère sexuel. Ces mythes seront abordés dans la section « Hommes ». Bien que le phénomène soit particulièrement associé aux filles, les garçons peuvent également être impliqués dans des activités de prostitution et les facteurs de risques demeurent les mêmes. « Les statistiques démontrent que de 13 à 25 % des garçons ont déjà fait de la prostitution » (Côté, 2022).

## Bon à savoir

« 35 à 65 % des jeunes filles hébergées en centre de réadaptation et suivies sous la loi de la protection de la jeunesse rapportent avoir déjà fait de la prostitution » (Côté, 2022). En ce sens, les jeunes filles sont particulièrement à risque de se retrouver en situation d'exploitation sexuelle. Avoir été victime de violences sexuelles, être exposée à de la violence ainsi que la fugue sont des facteurs de risque à ces situations.

## 5.3 Femmes

### Saviez-vous que ?

Les femmes et les filles sont les principales victimes d'agressions à caractère sexuel :

- Dans l'ensemble, les femmes sont plus susceptibles d'être agressées sexuellement et elles sont aussi plus susceptibles de changer leurs habitudes ou leurs comportements et de subir des répercussions émotionnelles négatives (Adam Cotter et Laura Savage, statistique Canada, 2019).
- En 2022, les victimes d'agressions à caractère sexuel sont à 89,2 % des femmes et 10,8 % des hommes (Statistique Québec, 2022).

Voici les attitudes particulières à garder en tête si vous avez à intervenir auprès de femmes victimes de violences sexuelles.

#### Attitudes aidantes :

- Reconnaître les difficultés spécifiques auxquelles la femme peut faire face du fait de son identité et des discriminations et oppressions qui en découlent ;
- Démystifier les mythes et préjugés entourant les agressions à caractère sexuel vécues par les femmes.

Les femmes ne forment pas un groupe homogène. Certaines vivent de la discrimination et des oppressions supplémentaires : le genre, l'orientation sexuelle ou romantique, l'origine ethnoculturelle, l'âge, le statut socioéconomique et la présence d'un handicap. Les femmes, se trouvant à l'intersection de plusieurs oppressions, sont plus vulnérables de vivre des violences à caractère sexuel.

## Bon à savoir

Historiquement, les femmes, notamment leur corps, sont considérées comme un objet destiné à assouvir les besoins des hommes. La culture du viol, encore bien présente de nos jours, est un élément qui contribue au maintien et à l'augmentation des violences sexuelles envers les femmes. Il s'agit de l'ensemble de comportements qui banalisent, excusent et justifient les agressions à caractère sexuel, ou les transforment en plaisanteries et divertissements.

## 5.4 Hommes

Plusieurs mythes et préjugés persistent en ce qui concerne les agressions à caractère sexuel chez les hommes. Reconnaître ceux-ci peut être fort utile et pertinent notamment lors de l'accueil d'un dévoilement.

### Mythes :

#### 1. « Un homme doit toujours être disponible sexuellement »

Les hommes ont droit de refuser des rapports sexuels. Il est faux de dire que ceux-ci ont toujours envie dans toutes les circonstances d'avoir une relation.

#### 2. « Un homme agressé sexuellement par un autre homme va devenir homosexuel »

L'orientation sexuelle d'une personne n'est pas liée à son vécu personnel.

#### 3. « Un homme agressé sexuellement deviendra lui aussi un agresseur sexuel »

Les études ont démontré qu'il n'avait pas de corrélation directe entre ces deux éléments, il s'agirait plutôt d'un facteur de risque.

#### 4. « Un homme ne peut pas être agressé sexuellement par une femme »

Le genre d'une personne ne détermine pas quels types de comportements elle aura. En ce sens, les femmes peuvent également commettre des agressions à caractère sexuel.

## 5. « L'érection chez l'homme est un signe de consentement »

L'érection est une réaction physique liée à un stimulus. Cela ne signifie pas que l'homme souhaite avoir le contact sexuel pour autant.

## 6. « Un homme est en mesure de se défendre »

Plusieurs réactions sont possibles lorsqu'une personne est confrontée à une situation pouvant mettre en danger sa sécurité physique et psychologique (figer, fuir, combattre, feindre). La responsabilité de l'agression ne devrait pas être portée par la personne victime, quelle que soit sa force physique.

### Bon à savoir

Les attitudes ou comportements des hommes à la suite d'une agression à caractère sexuel peuvent être influencés par les particularités de la socialisation masculine. Socialement, les hommes ont été valorisés pour être fort, peu importe la situation, et pour être capables de se défendre physiquement. La position de « victime » peut être perçue comme un aveu de faiblesse et être très dévalorisante. De plus, les sensations de plaisir sexuel ressenties lors de l'agression à caractère sexuel peuvent augmenter la confusion de la personne victime à savoir s'il y a eu agression ou non. C'est pour ces raisons que certains hommes, dont les adolescents, minimisent et banalisent le traumatisme vécu en tentant d'oublier ce qui s'est passé. Ils se protègent en évitant d'en parler. C'est en partie pour ces raisons qu'ils tardent à dévoiler l'agression subie.

## Bon à savoir

La différence entre la colère, l'agressivité et la violence.

La colère est une émotion normale et saine qui permet d'indiquer à une personne qu'une de ses limites a été transgressée ou qu'un besoin n'est pas répondu. La personne qui est en colère peut exprimer son sentiment de manière vive, mais ces propos ne sont pas dirigés envers vous et ne vous concernent pas directement. Exemple « je n'en reviens pas, la maudite folle, elle va tout me prendre ».

L'agressivité est une manifestation normale et nécessaire qui permet à l'individu d'exprimer sa colère (parler fort, taper du pied, chaleur dans le corps, battement de cœur, agitation). L'agressivité est une énergie vitale qui peut permettre de faire face à l'adversité.

La violence a pour objectif de détruire l'autre, de le dominer, de lui faire du mal. La personne violente attaque le lien qui l'unit à l'autre, sa relation à l'autre. La violence est souvent perçue comme un geste de contrôle ou de domination envers l'autre. Dans un contexte d'intervention, il est possible de reconnaître que la personne avec qui vous intervenez vous fait vivre de la violence lorsque les propos exprimés vous sont directement destinés ou vous concernent personnellement. Exemple, « tu es comme toutes les autres, tu es contre moi, si tu ne m'aides pas, tu ne sais pas ce qui t'attend ». Dans ce contexte vous n'avez pas à mettre en péril votre intégrité psychologique ou votre sécurité.

Il est reconnu que les hommes ont l'habitude de demander de l'aide en lien avec les impacts de l'agression vécue comme la toxicomanie, des problèmes de comportement, des idéations suicidaires ou la faible estime de soi. Aider l'homme à comprendre les stratégies d'adaptation utilisées et leurs fonctions qu'elles soient positives ou négatives.

### **Attitudes aidantes :**

- Reconnaître les mythes et préjugés entourant la victimisation sexuelle au masculin ;
- Mettre des actions en place rapidement et faire un accompagnement soutenu si la personne le désire. Les hommes ont parfois plus de difficultés à se mobiliser vers les ressources ;
- Faire la distinction entre la colère et la violence. Laisser la personne exprimer son sentiment de colère.



## 5.5 Diversité sexuelle et pluralité de genre

Les personnes de la diversité sexuelle et de genre peuvent être confrontées à divers défis relativement au dévoilement d'une agression à caractère sexuel. Voici les attitudes aidantes à favoriser avec cette clientèle.

### Attitudes aidantes :

- Utiliser des formulations et des questions plus générales sans tenir pour acquis que l'événement est survenu dans un contexte hétérosexuel ou que la personne est cisgenre\*. Il est préférable de dire « la personne qui a commis l'agression » plutôt que l'agresseur ou « as-tu quelqu'un dans ta vie » plutôt qu'as-tu un conjoint, etc.
- Nommer d'emblée vos pronoms afin de montrer votre ouverture à la diversité sexuelle et à la pluralité de genre ;
- Insérer des définitions inclusives des violences sexuelles dans les politiques institutionnelles ;

**\*Cisgenre** : Situation où l'identité de genre d'une personne correspond au genre et au sexe attribué à sa naissance. La personne est alors cisgenre.

- Mettre des affiches et autocollants alliés, former les membres de l'équipe;
- Respecter que ce n'est pas parce qu'on ne comprend pas une identité ou une orientation qu'elle n'est pas valide;
- S'informer sur les différentes réalités et enjeux vécus par les personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité de genre;
- Avoir une connaissance de l'historique des droits des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité de genre aide;
- Ne pas présumer du sexe de la personne qui a commis la violence sexuelle.

# Saviez-vous que ?

- Au Canada, l'homosexualité a été décriminalisée en 1969;
- Le 17 mai 1990, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) retire l'homosexualité de la liste des maladies mentales;
- L'OMS retire la transidentité de la liste des maladies mentales en 2019;
- Les personnes qui ont une orientation sexuelle qui diffère de l'hétérosexualité sont 1 à 3 fois plus à risque de vivre une agression à caractère sexuel au courant de leur vie (Interligne, 2021).
- Jusqu'à 66 % des personnes trans auraient vécu au moins un épisode de violence sexuelle dans leur vie (Interligne, 2021).
- 75 % des personnes 2SLGBTQ+ décident de ne pas porter plainte après avoir subi un incident ou un crime haineux (Interligne, 2021).

## Bon à savoir

Garder en tête qu'il est possible que la personne en face de vous ait intégré, au fil du temps, divers traumatismes liés à l'histoire des droits des personnes 2SLGBTQ+, où elle n'avait peut-être pas la possibilité d'affirmer qui elle était par peur de répercussions majeures. En effet, certaines craintes et réticences face à leur passé peuvent rendre difficile leur processus de demande d'aide et l'accès aux services. Laisser place à l'ouverture, l'écoute et la bienveillance. La confiance de la communauté 2SLGBTQ+ envers le système judiciaire ainsi qu'envers les différentes ressources d'aide peut être un frein au dévoilement. Lorsque la personne dévoile une agression à caractère sexuel, elle peut se trouver dans une position où elle doit aussi dévoiler son orientation sexuelle et/ou son identité de genre. On parle alors d'un double ou d'un triple dévoilement.

## 5.6 Personnes des communautés autochtones

Les peuples autochtones ont été contraints à diverses lois et règlements racistes et oppressifs ayant contribué à l'apparition de diverses difficultés. L'impact de la colonisation et des pensionnats a également entraîné plusieurs conséquences pour ces personnes. Prendre en considération ces éléments lors d'un dévoilement est primordial. Les attitudes aidantes suivantes sont donc à favoriser avec cette clientèle.

### Attitudes aidantes :

- Utiliser un langage approprié. Lorsque nous abordons une personne de culture autochtone, nous devons dire : les peuples autochtones.
- Reconnaître la personne : plusieurs personnes des peuples autochtones peuvent se montrer timides, gênées et peuvent avoir une faible estime d'elle-même due à leur histoire ;
- Accueillir les silences et demeurer dans l'accueil. Le silence prolongé est normal. Souvent, peu de mots feront une grande différence ;
- Intervenir sur un pied d'égalité : ayez une attitude naturelle et soyez empathique et authentique ;
- Changer vos cadres d'intervention : utilisez des techniques d'impact, des exercices écrits, changez le contexte de l'intervention face à face, adaptez-vous aux besoins et à la personnalité de la personne en face de vous ;
- Respecter leur tradition et leur culture.

## Attitudes à éviter :

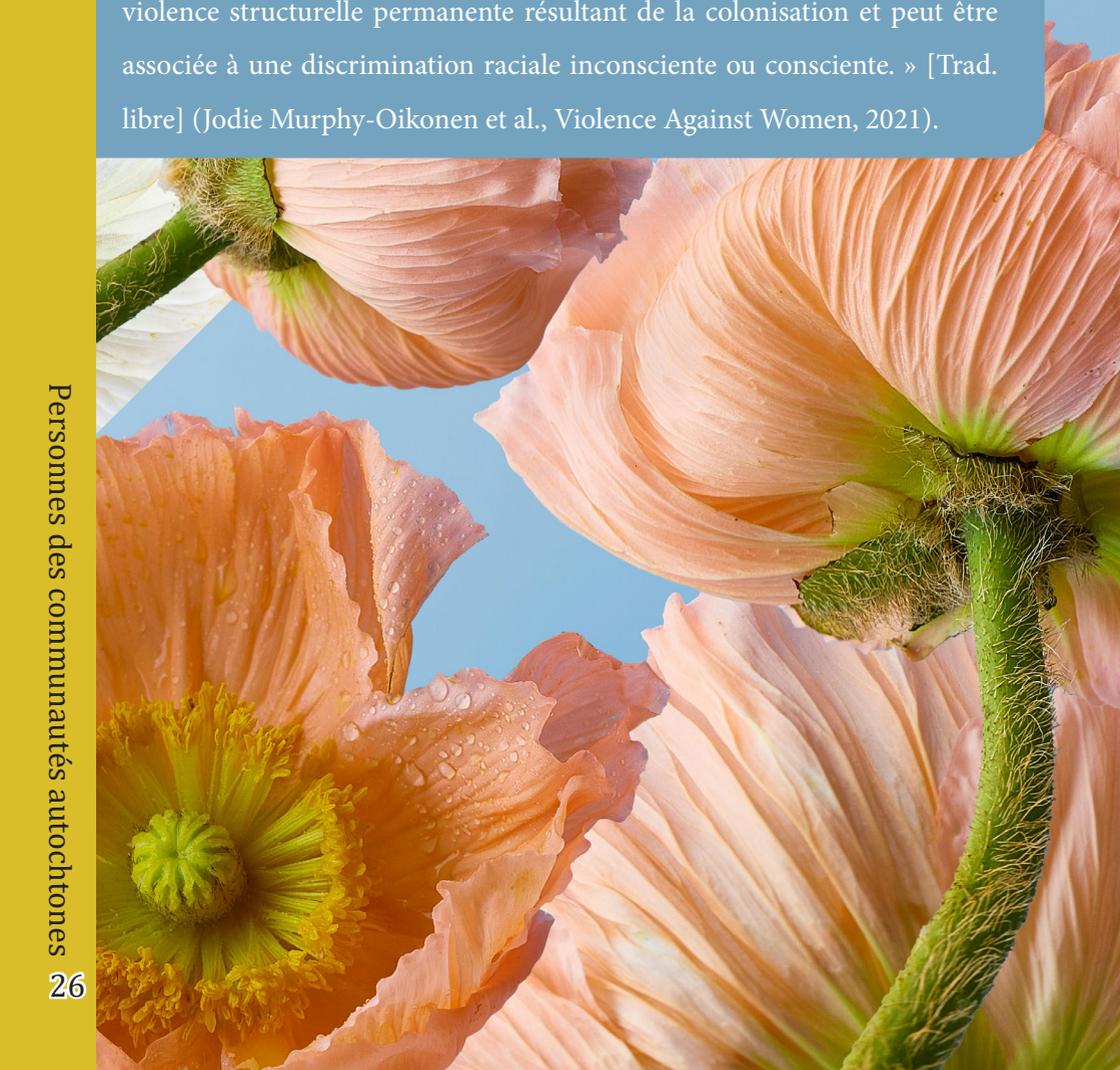
- Éviter de chercher le regard : plusieurs personnes des peuples autochtones ne vous regarderont pas dans les yeux. Sachez que, dans les pensionnats, ce comportement était interdit et considéré comme un affront ;
- Éviter les préjugés et les stéréotypes : il y a beaucoup de préjugés et de racisme envers les peuples autochtones, il est important de les garder en tête et de ne pas y faire référence ;
- Éviter les théories : soyez dans la simplicité.





## Saviez-vous que ?

Le taux d'agressions à caractère sexuel contre les femmes autochtones est environ trois fois plus élevé que chez les femmes non autochtones (Shana Conroy et Adam Cotter, statistique Canada, 2017). « Les femmes autochtones courent un risque accru de victimisation violente et se sentent fréquemment rejetées par le système judiciaire. Cette issue correspond à une violence structurelle permanente résultant de la colonisation et peut être associée à une discrimination raciale inconsciente ou consciente. » [Trad. libre] (Jodie Murphy-Oikonen et al., Violence Against Women, 2021).





## Bon à savoir

Les peuples autochtones ont été contraints à des lois et à des règlements racistes et oppressifs qui ont réprimé leur langue et leur religion, détruit leur culture et démantelé leurs familles.

Selon madame Marie-Josée Paul, agente de relation humaine en prévention de la violence à Mashteuiatsh, il est primordial de prendre en compte l'impact transgénérationnel que la colonisation, les pensionnats ainsi que la loi sur les Indiens ont sur ces peuples.

Les effets des traumatismes intergénérationnels sont nombreux et comprennent entre autres : effondrement des valeurs et des cultures traditionnelles, dépendances, maladies physiques, racisme internalisé, communication familiale affectée, atteinte à la fonction parentale (lien d'attachement), honte/culpabilité, anxiété/dépression, deuil, TSPT.

## 5.7 Les personnes immigrantes

Au Canada, une personne dite de l'immigration est une personne qui ne possède pas la citoyenneté canadienne. Dans plusieurs coins du monde, il est tabou de parler d'agression à caractère sexuel. Pour intervenir de manière plus efficace avec cette clientèle, voici les attitudes aidantes à favoriser :

### **Attitudes aidantes :**

- Connaître les statuts et les catégories d'immigration, ce qui permet de savoir à quel service la personne a droit ;
- Connaître les ressources disponibles spécialisées en immigration ;
- S'informer des différentes étapes reliées au processus d'adaptation et d'intégration ;
- Faciliter la communication en acceptant autant que possible les demandes d'interprète pour les personnes victimes dont le français ou l'anglais n'est pas la langue maternelle.



**Il existe plusieurs obstacles contraignant une dénonciation ou une demande d'aide pour ces personnes lorsqu'elles sont victimes de violences sexuelles :**

- Précarité du statut : une personne immigrante peut hésiter à demander de l'aide puisqu'elle craint les répercussions sur son statut d'immigration;
- Barrière de langues dans certains cas;
- Précarité financière : coûts liés à l'immigration, barrière d'accès aux assurances, etc.;
- Méconnaissance des systèmes de justice canadiens;
- Subjectivité liée au concept de la violence pouvant être influencé par divers facteurs (âge, culture, religion, histoire de vie, etc.);
- Isolement;
- Mauvaise expérience avec les forces de l'ordre dans le pays d'origine;
- Peur d'être victime de racisme : une femme immigrante ou racisée peut faire le choix de ne pas dénoncer pour éviter de vivre des micro-agressions ou d'être exposée à des commentaires qui véhiculent des préjugés racistes.



## 5.7 Personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Il existe plusieurs mythes concernant la problématique des agressions à caractère sexuel auprès d'une personne présentant une déficience physique ou intellectuelle. Prendre en considération ces mythes lors de nos interventions est important.

**Les personnes présentant une déficience physique ou intellectuelle:**

**Ne peuvent pas être agressées sexuellement, car elles ne correspondent pas aux standards de beauté véhiculés.** Au contraire, ces personnes sont à risque de vivre ce type de violence considérant leurs facteurs de vulnérabilité. Par exemple, leurs discours peuvent être difficiles à croire ou être déçus. Ces personnes présentent parfois des difficultés de communication.

**Ne comprennent pas ce qu'elles vivent, donc elles ne souffrent pas.** La compréhension de la situation vécue par la personne peut être altérée, mais les émotions vécues et les inconforts ressentis demeurent présents pour tout être humain. Ces personnes deviennent d'autant plus vulnérables puisqu'elles peuvent être infantilisées et peuvent être dépendantes financièrement et/ou physiquement ;

**Ont moins d'occasions de combler leurs besoins sexuels.** Les responsables d'agressions pourraient légitimer leurs comportements en prétendant répondre à un besoin fondamental. Toutefois, il est important de faire la distinction entre une agression à caractère sexuel et un rapport consenti.

## Attitudes aidantes :

- Croire la personne malgré tous ces facteurs de vulnérabilité ;
- Minimiser le risque de victimisation. C'est-à-dire qu'en plus des conséquences reliées aux violences sexuelles subies, les moyens pour les protéger et aider ces personnes peuvent leur faire vivre des deuils, notamment dus à un déménagement, une modification dans les activités de loisirs, dans le transport, un changement dans le réseau social, etc. ;
- Favoriser l'expression des sentiments. Étant donné leur possible difficulté de communication, leur offrir des aides techniques pour les aider à s'exprimer ;
- Éviter d'utiliser des propos infantilisants ;
- Donner de l'information sur les différents aspects de la sexualité à l'aide d'un programme d'éducation sexuelle. Insister sur la notion de consentement ;
- Tenir compte de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. Explorer si l'agression à caractère sexuel a été commise dans un contexte de maltraitance sexuelle et si la personne est visée par l'obligation de signalement.



## 5.9 Personnes âgées

Les agressions à caractère sexuel chez les personnes âgées sont considérées comme étant « tabou ». Qu'elles soient actuelles ou anciennes, elles sont peu repérées par les professionnel·le·s ou les proches des personnes victimes. Certaines personnes âgées peuvent présenter diverses vulnérabilités. Les attitudes suivantes sont à préconiser avec ces personnes afin de faciliter un dévoilement.

Mythes :

**Les personnes âgées correspondent moins aux standards de beauté véhiculés et ne peuvent donc pas être victimes d'une agression à caractère sexuel.** Les préjugés liés à l'âgeisme et au sexisme nuisent au dépistage et au dévoilement des agressions à caractère sexuel. Les personnes peuvent subir des violences sexuelles, peu importe leur âge.

**Les personnes âgées n'ont plus de vie sexuelle.** Le personnel a tendance à sous-estimer la présence de vie sexuelle chez les personnes âgées, ce qui peut être un frein au dépistage d'une agression à caractère sexuel puisque cet aspect sera peu exploré ou abordé

## Attitudes aidantes :

- Être à l'affût des indices. Parmi les difficultés rencontrées lors du dévoilement de violences sexuelles chez une personne âgée on retrouve l'influence de la religion, de l'époque, des valeurs patriarcales, de sa perception de la sexualité, de la banalisation des agressions à caractère sexuel et de sa définition d'une agression à caractère sexuel;
- Évaluer les propos de la personne victime en tenant compte des pertes cognitives potentielles;
- Offrir de l'accompagnement considérant la réalité numérique actuelle. L'accessibilité à l'information peut être difficile dans ce contexte;
- Explorer si l'agression à caractère sexuel a été commise dans un contexte de maltraitance sexuelle. Il se peut que vous deviez effectuer un signalement;
- Consulter vos gestionnaires en cas de doute.

### Bon à savoir

La perception de certaines personnes âgées concernant le mariage et la notion d'infidélité peut être un frein au dévoilement. Une personne âgée victime d'une agression à caractère sexuel pourrait craindre d'être accusée d'infidélité ou même percevoir elle-même la situation de cette façon.



## **6. Trousse médico-légale et médico-sociale**

Les trousse médico-sociale et médico-légale visent à soutenir la personne victime et ses proches. Elles servent à évaluer, déceler et traiter les lésions corporelles et/ou les conséquences psychosociales. Elles permettent de recueillir des éléments de preuve (récit d'agression, signes et symptômes physiques, prélèvements, etc.). Elles visent également à prévenir les ITSS ou une grossesse. Les personnes victimes sont informées sur leur droit et les services offerts. Le but est de rassurer la personne victime et s'assurer de sa sécurité.

## 6.1 Trousse médico-légale

Utilité :

1. Documenter les faits de nature médicale entourant l'agression à caractère sexuel vécue ;
2. Recueillir les éléments de preuve scientifique et objectif sur le corps de la victime (salive, sperme, sang, etc.), ainsi que les objets pertinents (vêtements, literie, autres articles).

Cette trousse peut être complétée lors des situations suivantes :

1. L'agression à caractère sexuel remonte à 5 jours ou moins ;
2. Possibilité de trouver du matériel biologique de la personne ayant commis l'agression à caractère sexuel ;
3. La personne victime a donné son consentement à l'examen médico-légal ;
4. La personne victime a dénoncé, souhaite dénoncer ou est susceptible de dénoncer l'agression à caractère sexuel à la police ultérieurement.

## 6.2 La trousse médico-sociale (sans prélèvements médico-légaux)

Utilité :

1. Documenter les faits entourant l'agression à caractère sexuel vécue.

Cette trousse peut être complétée lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies :

1. L'agression à caractère sexuel remonte à 6 jours ou plus ;
2. Aucun prélèvement médico-légal n'est nécessaire, compte tenu du récit de la personne victime ;
3. La personne victime ne souhaite pas dénoncer l'agression à caractère sexuel à la police ou n'est pas susceptible de le faire ultérieurement.

**Avant de se rendre à l'hôpital, informer la victime des marches à suivre :**

- Éviter de se laver;
- Éviter de manger, de boire ou de se brosser les dents (dans le cas d'une fellation forcée par exemple);
- Rappeler à la personne victime d'apporter les vêtements souillés qu'elle portait lors de l'agression et les draps s'il y a lieu.

**Des intervenantes des CALACS  
(Centre d'aide et de lutte contre  
les agressions à caractère sexuel)  
sont formées pour accompagner  
la personne victime lors de ces  
procédures.**



## 6.3 Lignes-conseils

**Info Aide Violence Sexuelle:** Ligne-ressource sans frais qui répond aux demandes de toute personne – victime, proche ou intervenante – touchée par la violence sexuelle. Une équipe d’intervenantes spécialement formées en intervention auprès des victimes de violence sexuelle répond aux demandes d’aide.

**Téléphone:** 1-888-933-9007 (24h sur 24h, 7 jours sur 7)

**Site web:** <https://infoaideviolencesexuelle.ca> (clavardage de midi à minuit 7 jours sur 7)

**CALACS du Saguenay:** le CALACS est un organisme communautaire sans but lucratif qui travaille à contrer les agressions sexuelles. Il vient en aide aux femmes et aux adolescentes de 14 ans et plus ainsi qu’à leurs proches vivant sur le territoire de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**Téléphone:** 418-545-6444 (Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 - 16h30)

**Site web:** [calacsdusaguenay.ca](http://calacsdusaguenay.ca)

**CALACS Entre Elles:** le CALACS Entre Elles est un organisme à but non lucratif qui est reconnu par l’ensemble des intervenants du Lac-Saint-Jean comme la ressource spécialisée qui détient le leadership et l’expertise de la problématique des agressions à caractère sexuel, adaptée aux réalités des femmes de 14 ans et plus. Il couvre le territoire du Lac-Saint-Jean.

**Téléphone:** 1-866-666-1004 (Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

**Site web:** [calacsentreelles.com](http://calacsentreelles.com)

**CAVAC (centre d'aide aux victimes d'actes criminels):** les CAVAC dispensent des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel.

**Téléphone:** 1 866 532-2822 ou 418-543-9695 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30);

**Site web:** [cavac.qc.ca](http://cavac.qc.ca)

**DPJ (direction de la protection de la jeunesse):** pour faire un signalement, vous pouvez vous adresser au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) de votre région 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, par téléphone ou par écrit.

**Téléphone:** 418 543-3006 ou 1 800 463-9188

**Diversité 02:** Diversité 02 est un organisme sans but lucratif qui souhaite sensibiliser, informer et éduquer la population aux différentes réalités des personnes qui se reconnaissent dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et expressions de genre. Diversité 02 couvre le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**Téléphone:** 581-447-2211

**Site web:** [diversite02.ca](http://diversite02.ca)

**Fondation Marie-Vincent:** la fondation soutient les enfants, les adolescents victimes de violence sexuelle. Elle peut soutenir les familles et ses différents partenaires dans leurs interventions auprès des jeunes victimes de violence sexuelle ou présentant des comportements sexuels problématiques. Ils offrent des services-conseils, de la consultation professionnelle et de la supervision en psychothérapie.

**Téléphone:** Services aux familles et aux professionnels: 514 285-0505

**Site web:** [marie-vincent.org](http://marie-vincent.org)

**Info-social, info-santé:** service de consultation téléphonique relativement à des besoins psychosociaux et de soins de santé, gratuit et confidentiel.

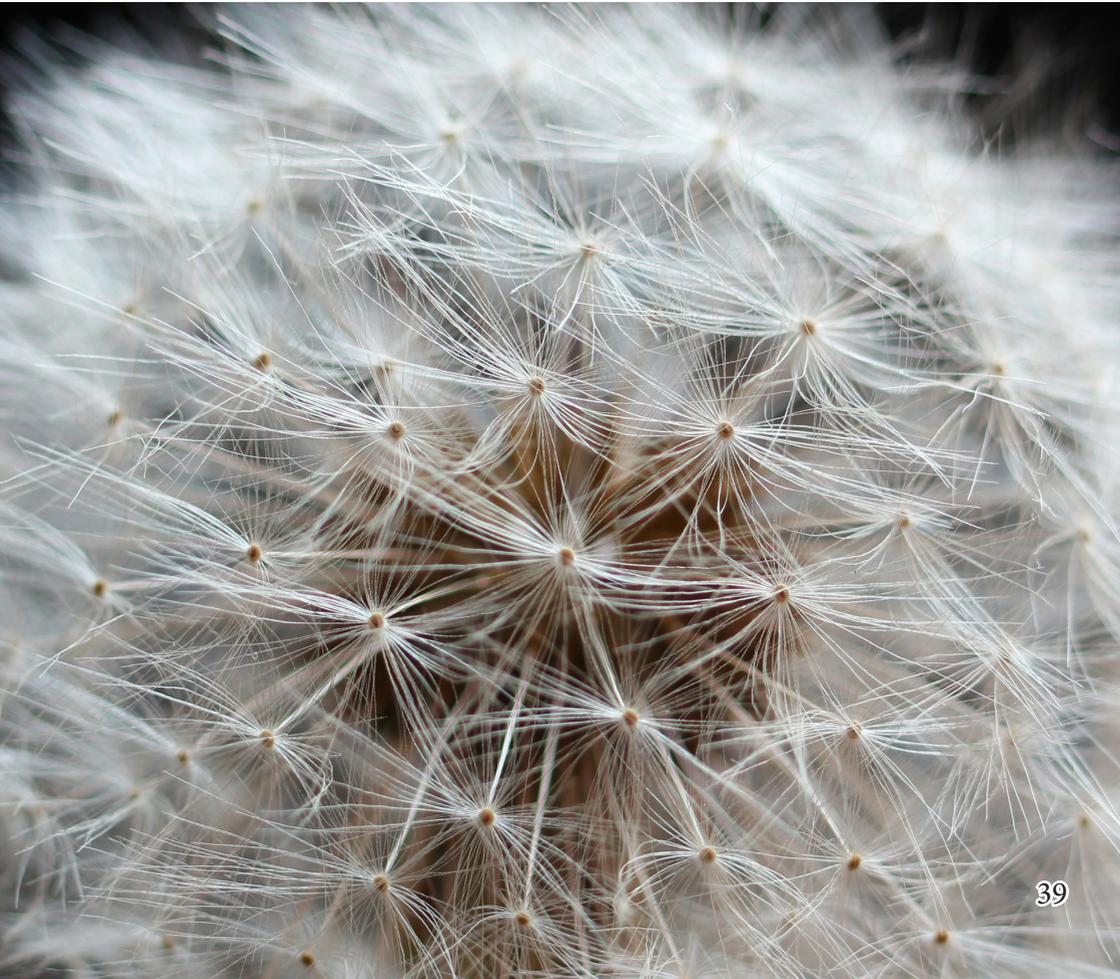
**Téléphone:** 8-1-1

**Service de police de Saguenay**

**Téléphone:** 418-699-6000

**Sûreté du Québec pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

**Téléphone:** 418-549-9266



# 7. Comment prendre soin de soi à la suite de l'accueil d'un dévoilement

## 7.1 Réactions possibles :

- Sentiment de dégoût par rapport à la situation ;
- Anxiété ;
- Augmentation du sentiment de sympathie au détriment du sentiment d'empathie ;
- Colère et incompréhension ;
- Sentiment d'impuissance ;
- Épuisement physique et/ou émotionnel ;
- Perte d'appétit ;
- Malaises physiques (nausées, maux de tête, agitations, tremblements, etc.) ;
- Besoin de s'isoler ;
- Pensées envahissantes des événements racontés ;
- Désillusion sociale ;
- Désensibilisation par rapport aux agressions sexuelles ;
- Perte de confiance envers le système.



## 7.2 Stratégie pour prendre soin de soi

### Avant la rencontre

- S'assurer d'être dans de bonnes dispositions pour recevoir ce que l'autre nous rapporte ;
- Veiller à ce que notre sécurité lors des interventions ne soit pas compromise.

### Pendant la rencontre

- Respecter ses propres limites d'intervention et référer ou demander du coaching s'il y a lieu vers des ressources spécialisées.

## Après la rencontre

1. Faire un retour des bons coups et des défis face à la rencontre ;
  2. Faire une introspection :
    - ◇ Suis-je ébranlé dans mes valeurs et conceptions ?
    - ◇ Prendre conscience de ses pensées souffrantes.
  3. Mettre en place des autosoins :
    - ◇ Se poser la question : est-ce que je prends soin de moi au quotidien?
    - ◇ Prévoir la base (sommeil, alimentation, stabilité, exercice);
    - ◇ Prendre le temps d'être supervisé au besoin.
  4. S'apaiser corporellement
    - ◇ La respiration diaphragmatique;
    - ◇ La respiration musculaire progressive;
    - ◇ Activité de détente (yoga, méditation, tai-chi, pleine conscience, etc.).
  5. Se tourner vers un(e) collègue ou un(e) superviseur(e) à la suite de l'intervention pour ventiler;
- Il n'est pas nécessaire de connaître et d'entendre le récit d'agression pour aider et soutenir la personne victime. Respecter le rythme, mais rester disposé à entendre et recevoir la souffrance si la personne s'ouvre sur son récit.**

# 8. Bibliographie

Chu Ste-Justine (2006). Abus sexuel: les démarches de protection. Repéré à Abus sexuel: Les démarches de protection (chusj.org)

Côté, K, Savard, S-A, Dion, J, Boivin, S, & Earls, M. C. (2022, janvier). L'exploitation sexuelle chez les filles et les garçons en Centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation au Québec. Conférence présentée dans le cadre des Conférences scientifiques de la Direction de l'enseignement universitaire et de recherche (DEUR) du CISSS de Laval, Québec.

Côté, K, Jalbert, J, Bernier, M, Savard, S-A, Nouchi, J, & Bujold, M. (2021, octobre). Connaître l'opinion et les perceptions des jeunes concernant la prostitution et l'exploitation sexuelle pour mieux prévenir et intervenir auprès d'eux. Conférence présentée au dixième Congrès québécois sur la maltraitance envers les enfants et les adolescents. Montréal, Québec, Canada.

Fondation Marie-Vincent (2019). Le dévoilement de la violence sexuelle. Repéré à Le dévoilement de la violence sexuelle | Fondation Marie-Vincent

Trousses médico-sociale et médico-légale | Centres désignés | Service-conseil (serviceconseilqc.ca)

(Formation en ligne, gratuite, 50 minutes : Intervenir auprès des personnes immigrantes victimes d'agression sexuelle)

<https://educaloi.qc.ca/publications/formations-agression-sexuelle>

<http://agressionsexuellemontreal.ca/intervenantes-et-intervenants/relation-d-aide/intervention-interculturelle>

Formation continue partagée. CIUSSS de l'Estrie-CHUS. (s.d.). L'intervention auprès des personnes présentant une déficience physique ou intellectuelle victimes d'agression sexuelle. Formation ENA - Intervention psychosociale en matière d'agression sexuelle.

Formation continue partagée. CIUSSS de l'Estrie-CHUS. (s.d.). L'intervention auprès des adolescents et des hommes victimes d'agression sexuelle. Formation ENA - Intervention psychosociale en matière d'agression sexuelle.

Formation continue partagée. CIUSSS de l'Estrie-CHUS. (s.d.). L'intervention auprès des personnes âgées victimes d'agression sexuelle. Formation ENA - Intervention psychosociale en matière d'agression sexuelle.

Formation continue partagée. CIUSSS de l'Estrie-CHUS. (s.d.). Les bases de l'intervention psychosociale auprès des personnes victimes d'agression sexuelle. Formation ENA - Intervention psychosociale en matière d'agression sexuelle.

Gouvernement du Québec. Faire un signalement à la DPJ, c'est déjà protéger un enfant. Quand et comment signaler ? Loi sur la protection de la jeunesse.

Gouvernement du Québec. Les agressions sexuelles contre les personnes âgées existent et marquent profondément. Soyons vigilants. Québec (s.d.).



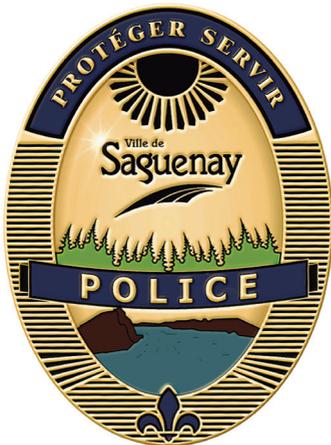
**CALACS** CENTRE D'AIDE  
ET DE LUTTE CONTRE  
LES AGRESSIONS  
À CARACTÈRE SEXUEL  
DU SAGUENAY



**CAVAC**

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS  
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

DIVERSITÉ 02



**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Saguenay-  
Lac-Saint-Jean**

**Québec**

